

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 33 (1976)

Heft: 8

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

«Amis de la Nature», association nationale suisse

Lors de l'assemblée du Comité central de l'association nationale des Amis de la Nature qui s'est tenue à St-Gall, son président, le Conseiller national Emil Schaffer de Langenthal, a fait un exposé sur les questions qui se posent après le rejet regrettable de la loi sur l'environnement.

Il est difficile de comprendre que du fait d'un fédéralisme excessif — surtout dans des régions du pays qui demandent à la Confédération une aide financière massive pour leur développement économique — la grande majorité des non ait contribué au résultat négatif de la votation.

Les Amis de la Nature sont d'avis qu'il ne faut pas se résigner; qui vit aujourd'hui est responsable du futur et par là de la Suisse de demain. Un environnement aussi harmonieux que possible doit être maintenu pour les générations à venir.

Dans cet ordre d'idées, le Comité central des Amis de la Nature prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La Direction nationale est chargée, dans le sens d'une décision prise par le Congrès de l'année précédente, de rédiger de suite un texte pour une initiative populaire «Libre accès aux rives des lacs» et de se mettre en rapport avec des organisations amies. Le texte de l'initiative devrait demander avant tout le maintien de zones protégées, le libre accès aux rives et aux lacs, de même que soit réglé le maintien libre ou la création de zones libres le long des rives dans les régions bâties.
2. On constate que chaque année notre pays consacre d'énormes sommes à la construction de routes pour le trafic motorisé, tandis qu'on ne tient pas assez compte des chemins réservés aux piétons et aux cyclistes, si importants pour la santé et pour l'entraînement physique. Les Amis de la Nature soutiennent l'initiative populaire visant au développement des chemins et des sentiers. Aux conducteurs de véhicules à moteur, il est demandé de ne pas utiliser les chemins vicinaux et alpestres qui ne sont pas prévus pour le trafic motorisé, afin de ne pas importuner et irriter les promeneurs. Les autorités cantonales et communales devraient faire un usage beaucoup plus grand du droit d'interdiction de circuler sur de tels chemins.
3. Les Amis de la Nature s'insurgent contre la profanation des sites de nos montagnes par les trop nombreux téléphériques et télésièges, surtout dans les hautes régions. Ils demandent aux autorités fédérales et cantonales de restreindre la remise de concessions.

Sports et loisirs en salle

Dans l'esprit de chacun, les loisirs représentent la liberté et l'absence de contraintes liées au sentiment de délassement, d'indépendance et de développement de la personnalité: une partie de notre vie où l'on cherche à se dégager de la rationalisation, de l'automatisation, de la monotonie et du train-train quotidien. La durée et la répartition du temps libre varient suivant la situation professionnelle et familiale de chacun, tout comme les capacités d'organiser ses loisirs et les motifs qui incitent l'individu à exercer différentes activités pendant ses moments de liberté.

Le sport pour meubler ses loisirs

Lorsqu'on soulève le problème des loisirs, il faut également prendre en considération l'aspect médical de la question et non seulement le point de vue sociologique. Une occupation sans but bien déterminé est absolument indispensable au bien-être physique et psychique de l'individu. Il serait souhaitable, voire urgent que chacun puisse exercer une activité physique régulière, quelles que soient ses conditions sociales afin de pouvoir se reposer, se détendre et récupérer les forces nécessaires à son travail quotidien. Il est prouvé que les maux toujours plus fréquents dus à notre civilisation, tels que l'obésité, la dégradation de la musculature et du maintien ainsi que les troubles de la circulation, proviennent d'un manque de mouvement. Confronté aux conditions nouvelles de vie et d'environnement, le sport a subi une évolution remarquable. Il a pris une importance considérable en tant qu'activité physique qui permet de meubler agréablement nos loisirs. Mais la pratique d'un sport nécessite l'existence d'un large éventail de constructions et d'installations sportives qui doivent être accessibles à chacun.

Le sport, tâche éducative

On a découvert ces dernières années que l'éducation physique n'est pas seulement indispensable pour la santé du corps, mais également pour le développement de la person-

nalité des jeunes. D'après une étude de l'UNESCO (1967), les adolescents de 15 à 20 ans disposent de peu de loisirs. Ceci confirme la nécessité d'inclure un nombre raisonnable d'heures de culture physique dans les programmes scolaires et de formation professionnelle. Mais la lutte pour l'obtention de plusieurs heures de sport à l'école dépend étroitement du trop petit nombre de salles de gymnastique, si ce n'est de leur inexistence. D'après les recommandations de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, il faudrait pouvoir disposer d'une salle d'éducation physique pour dix classes. Cette situation est encore loin d'être atteinte.

Les prescriptions fédérales concernant la troisième heure de gymnastique ainsi que les cours de culture physique obligatoire pour les apprentis ne peuvent pas encore être mis en pratique dans bien des endroits à cause du manque d'installations sportives. Par contre, il est réjouissant de constater que, grâce à l'augmentation du nombre de piscines, une heure de natation hebdomadaire commence à être introduite dans les écoles.

Le nombre des patinoires artificielles a également progressé ces dernières années, ce qui enrichit considérablement les possibilités d'occupation des loisirs. Toutefois, il nous faut relever que sur 75 patinoires artificielles, une quinzaine seulement sont couvertes. Cette situation n'est pas très favorable si l'on pense aux caprices de la météo et l'on comprend que les responsables des patinoires s'efforcent d'y remédier en envisageant des solutions esthétiques et économiques pour abriter leurs installations. Il est intéressant de constater qu'une structure en bois a été choisie pour plus de la moitié des patinoires couvertes, ce qui n'est pas le fait d'un hasard.

Le bois est largement utilisé dans les constructions sportives

A l'heure actuelle, le bois offre l'image étonnante d'un matériau d'avant-garde. L'augmentation constante de son utilisation pour toutes sortes de constructions sportives prouve qu'il est possible de réaliser des locaux de dimension impressionnante, tout en répondant aux plus hautes exigences, tant du point de vue architectural que du point de vue statique. Il est incontestable que le bois vient de franchir un important tournant en s'adaptant aux critères modernes de la construction. Les excellentes propriétés de ce matériau, les facilités d'assemblage qu'il présente, sa résistance exceptionnelle par rapport à son poids et surtout les toutes nouvelles techniques de fabrication et de montage lui ont ouvert la porte à de nombreux domaines d'utilisation, par exemple les constructions sportives. La fabrication de structures à grande portée en bois n'accorde pas de place aux «sentiments», des «entours», «queues d'arondes» et autres «tenons», coûteux et fastidieux sont remplacés par des moyens d'assemblage économiques et facilement réalisables, tels que les connecteurs métalliques, crampons, plaques à griffes et goujons annulaires. Le collage des lames pour constituer des éléments porteurs de longueur et de section variables permet de franchir de grandes portées sans appui. Construire en bois signifie que l'on reconnaît et que l'on apprécie la valeur de ce matériau. Les poutres en bois lamellé-collé se distinguent par une résistance au feu considérable (30 minutes et plus), car la couche de charbon qui se forme autour d'elles empêche la chaleur de pénétrer trop rapidement. Contrairement aux autres matériaux, le bois ne nécessite aucun traitement contre la rouille et la corrosion. S'il est correctement utilisé, il supporte très bien l'humidité de l'air. Les saunas, qu'on ne pourrait pas imaginer autrement qu'en bois, fournissent le meilleur exemple. Ainsi l'utilisation fréquente de fermes lamellées-colées ou de fermes triangulées en bois dans les piscines, patinoires et halles de curling n'est qu'une conséquence logique des aptitudes de ce matériau. Dans les constructions dont la structure reste apparente, le bois répond à toutes les exigences esthétiques et architecturales.

Il procure, par son rayonnement naturel, une atmosphère qui contribue favorablement aux activités sportives. Enfin, le fait qu'il constitue un mode de construction «sec» permet un montage rapide et avantageux des éléments porteurs préfabriqués. Sur la base des critères économiques, des avantages techniques et des considérations esthétiques que nous venons d'énumérer, la construction en bois offre une alternative valable face aux autres modes de construction et aux autres matériaux pour la réalisation de halles de sport destinées à la culture physique, à l'équitation, au tennis, à la natation, au patinage, au curling ou à de nombreux autres usages.

Les excès de la société de consommation cèdent la place à la qualité de la vie

Partant des vertus du sport en faveur duquel s'inscrivent un grand nombre d'arguments, particulièrement pour l'éducation et les loisirs, la société qui, autrefois, était principalement orientée vers la consommation, attache de plus en plus d'importance à la qualité de la vie. La construction d'installations sportives est un devoir politique et social qui nécessite d'être pris en main par les pouvoirs publics et qui pourrait être inclus dans le programme d'investissements.

ment pour la relance de l'économie, approuvé par le Conseil national dans sa session de juin 1975. Il est certain que la demande de création d'installations sportives pour un montant de 1,1 milliard de francs en faveur de la santé publique est soutenable, d'autant plus que les répercussions possibles d'une négligence dans ce domaine laissent particulièrement songeurs: en Allemagne fédérale, chaque année 25 milliards de marks sont nécessaires à la rééducation physique des personnes atteintes par les maux de notre civilisation. Les pouvoirs publics sont confrontés à un problème d'urgence et de priorités concernant les réalisations à entreprendre: constructions sportives ou maisons de santé ?

Les mesures de relance du secteur économique de la construction s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'accomplissement de la loi fédérale sur la gymnastique et les sports, loi fondamentale qui donne au sport dans la société d'aujourd'hui une importance biologique, pédagogique, sociale et prophylactique.

«Journal de Rolle et Courrier de la côte Rolle»

Pour satisfaire les besoins scolaires, culturels et sportifs

L'Exécutif morgien demande un crédit d'étude de 200 000 francs

Par voie de préavis, la Municipalité de Morges sollicite un crédit de 200 000 francs pour couvrir les frais d'étude des deuxième et troisième étapes du collège secondaire de Beausobre. Les nouveaux bâtiments devraient satisfaire aux besoins scolaires, mais également culturels et sportifs de la population morgienne.

Cette décision préliminaire que le Conseil communal sera appelée à prendre revêt une grande importance. On peut, en effet, considérer qu'en votant le crédit d'étude des nouveaux bâtiments, le Conseil en acceptera tacitement la réalisation ultérieure.

Dans son préavis, la Municipalité rappelle les circonstances (échange de terrains avec la Fondation de l'hôpital) dans lesquelles la commune a acquis, en 1967, une parcelle de 54 895 mètres carrés de la propriété de Beausobre. C'est sur cette parcelle qu'a été construite la première étape du nouveau collège secondaire.

Dès 1974, et grâce à la compréhension de Mme Nelly de Beausobre — usufruitière de la propriété que, avec sa défunte sœur, elle a donné en 1959 à la paroisse réformée et à la Fondation de l'hôpital — l'étude des deux dernières étapes du collège put être amorcée. La Municipalité nomma alors deux commissions extraparlementaires chargées d'établir l'inventaire des besoins scolaires pour l'une, et de dresser la liste des ouvrages sportifs et culturels pour l'autre.

Les besoins scolaires

Sur le plan scolaire, la Municipalité relève, que les effectifs du collège secondaire ont plus que triplé depuis 1950, passant de 237 à 872 élèves. «Actuellement, vingt classes sont logées à Beausobre et dix-neuf dans les locaux de Couvaloup, des Charpentiers et du pavillon, écrit-elle dans son préavis. Vu le manque de salles polyvalentes, six classes sont itinérantes, quatre à Beausobre et deux à Couvaloup, ce qui nécessite des jongleries d'horaire et l'occupation, deux fois par semaine, de la salle des maîtres et de la salle de lecture. Quant à l'insuffisance, voire l'inexistence de salles spéciales, elle compromet sérieusement l'enseignement de certaines disciplines.» Il s'agit particulièrement de l'enseignement des sciences, de

la géographie, de l'histoire, de la musique, du chant, de la gymnastique, des travaux manuels et de la couture.

La Municipalité relève également que, selon les statistiques scolaires 1974-1975, publiées par le Département de l'instruction publique et des cultes, le collège de Morges a, avec une moyenne de 22,8 élèves par classe, l'effectif le plus lourd de l'ensemble du canton.

Besoins culturels

La Municipalité conclut en mettant en évidence les inconvénients qui résultent de la situation présente. Elle dresse l'inventaire des besoins scolaires qui sont les suivants: vingt-six classes polyvalentes, seize salles spéciales (deux de géographie, deux de sciences, une de physique, une de chimie, un laboratoire de langues, une bibliothèque avec salle de lecture, une salle d'étude, deux de dessin, une de couture, deux ateliers pour le travail du bois et du fer, une salle de dactylographie et une de musique), une salle des maîtres, un bureau de doyen.

Pour répondre aux besoins scolaires, il serait nécessaire de construire également trois salles de gymnastique ou deux salles et une piscine, ainsi qu'un aula. Le but poursuivi par la Municipalité est d'adapter ces dernières réalisations en tenant compte des besoins de la population et plus particulièrement des sociétés locales.

«Les investissements consentis par la collectivité publique pour l'école impliquent une rentabilité maximale de ces équipements, écrit la Municipalité dans son préavis. La seule solution est d'en rendre l'utilisation polyvalente afin d'offrir à la population certains équipements qu'il est impossible de réaliser à double (...).

La combinaison de salles de gymnastique en une salle omnisports permettrait, outre de satisfaire aux exigences de l'Etat, d'offrir aux sociétés locales un équipement de valeur. La piscine attenante compléterait cet ensemble par un bassin d'entraînement officiel.

L'aula du collège pourrait être porté à 1000 places (500 suffiraient pour les seuls besoins scolaires. Réd.) et offrir un équipement scénique complet mais non sophistiqué. Morges pourrait alors accueillir toutes les troupes de passage et augmenter ainsi son attractivité culturelle. Conjointement à la grande salle, divers équipements tels que studio son, salle de chant, salle de musique ainsi qu'un réfectoire, pourraient se combiner avec le volume général.

Si le Conseil votait le crédit d'étude demandé aujourd'hui, les sociétés culturelles et sportives intéressées seraient consultées. Enfin, pour ce qui est de la réalisation et de l'implantation des bâtiments, on ne peut envisager le groupement des constructions. Aussi proposons-nous de prévoir un secteur entièrement scolaire (Beausobre II) en liaison avec le collège actuel et un secteur réunissant les grands équipements sportifs et culturels (Beausobre III).»

En conclusion de son préavis, la Municipalité évoque l'aspect financier. Le financement des ouvrages exigera «un effort financier considérable» qui figure pour vingt millions au plan quadriennal des investissements. Une étude financière sera entreprise afin de déterminer avec précision la part communale dans ces constructions et calculer les coûts d'exploitation des divers secteurs à construire. La Municipalité devra également tenir compte de l'affectation future des bâtiments scolaires de Couvaloup et des Charpentiers qui seront libérés par le collège.

Un projet d'envergure dont il n'est pas besoin de préciser que nous aurons l'occasion de repasser.

«24 heures, édit. Riviera-Chablais», Lausanne

Ailleurs

Une section «Sports-Etudes» sera créée en 1977 à Thonon

Dès la rentrée scolaire de 1977, une expérience très originale sera mise en chantier dans le département de la Haute-Savoie avec la création, au lycée Jean-Jacques Rousseau de Thonon, d'une section sports-études exclusivement consacrée au football.

L'idée de telles initiatives, sur le plan national, remonte à 1969, date à laquelle fut créé l'Institut National du Football de Vichy. Cet établissement accueille les jeunes très doués pour le football dans le but de les amener à un niveau de haute compétition, tout en leur permettant de poursuivre leurs

études. Cette réalisation s'est d'emblée heurtée à de sérieuses réticences de la part des enseignants et notamment de la part de Jean Duby, président du District de football Haute-Savoie-Pays de Gex et, par ailleurs, principal du collège d'enseignement secondaire de Ville-la-Grand. L'éventail des études offert aux jeunes de l'INF était en effet réduit à sa plus simple expression (langue vivante, comptabilité) et l'avenir de ces sportifs ne pouvait se réaliser que dans le football.

Les sections sports-études qui se sont mises en place ensuite s'inspiraient plus directement des structures élaborées par certains pays de l'Est où existent les lycées à dominante sportive spécialisés dans l'athlétisme, la natation, les sports collectifs.

En France, pour ce qui concerne le football, les sections créées s'appuyaient toutes sur un club professionnel, Rennes ou Nîmes par exemple. Celle de Thonon sera donc originale à plus d'un titre.